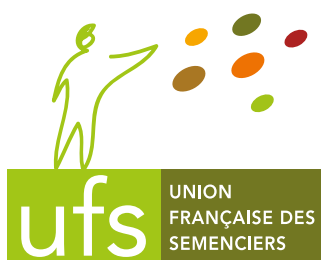




Rapport 2022 d'activités 2023

Union Française des Semenciers





L'Union Française des Semenciers, créée en 2009, représente plus d'une centaine d'entreprises actives dans la recherche et la sélection, la production et la mise en marché de semences pour l'agriculture, les jardins et les paysages.

L'UFS, interlocuteur de référence, a deux missions :

- promouvoir le savoir-faire, la performance et le rôle stratégique des entreprises semencières dans les filières agricoles et alimentaires auprès des parties prenantes,
- accompagner les adhérents dans la bonne appréhension de leur environnement réglementaire et économique par la mise à disposition d'outils opérationnels (publications et évènements).

L'UFS bénéficie d'une forte implication de ses membres à travers 2 pôles métiers, 2 pôles supports et 6 sections qui rassemblent 6 grands groupes d'espèces : Betteraves & Chicorée industrielle, Céréales à paille & Protéagineux, Fourragères & Gazons, Maïs & Sorgho, Oléagineux et Potagères & Florales.

Une équipe de 13 personnes très engagées, aux compétences complémentaires, à l'écoute des adhérents et en interaction avec l'ensemble des parties prenantes agricoles et alimentaires, mais aussi des partenaires institutionnels (Interprofessions, fédérations, instituts techniques, ministères, Parlement etc.).

Membre de 3 interprofessions



Membre de 2 fédérations internationales





Édito

Ce rapport d'activité clôture une année riche, marquée par la poursuite d'un programme de travail ambitieux mené à plusieurs échelles décisionnelles : au niveau international, où les enjeux cruciaux liés aux chaînes d'approvisionnement alimentaires mondiales ont été au cœur des discussions ; au niveau européen, avec une stratégie « De la ferme à la fourchette » initiée il y a 3 ans qui cherche à conclure plusieurs initiatives législatives d'ici aux élections européennes de 2024 ; au niveau national avec des élections présidentielles et législatives déterminantes pour faire reconnaître l'agriculture comme une priorité absolue dans les politiques publiques.

L'exercice 2022-2023 a été marqué par un renforcement des signes du changement climatique, illustré par des vagues de chaleur extrêmes, des sécheresses historiques, des inondations dévastatrices et des incendies destructeurs. De tels événements remettent en question la sécurité alimentaire de nombreuses populations et sont également palpables dans nos territoires. Cette situation est amplifiée par l'enlisement du conflit russo-ukrainien, qui contribue à une inflation des prix de l'énergie et de l'alimentation, remettant en question nos modèles de production et d'échanges commerciaux internationaux. Ainsi, lors du congrès de l'International Seed Federation (ISF) au Cap, en Afrique du Sud, ces enjeux ont occupé une place centrale dans les discussions, visant à renforcer la collaboration au sein de notre secteur en vue d'offrir aux agriculteurs du monde entier la possibilité de semer des semences de haute qualité.

Pour maintenir notre contribution à la sécurité alimentaire mondiale, il est nécessaire de réaffirmer notre besoin de réglementation claire et adaptée mais aussi de faire reconnaître le rôle stratégique de la sélection variétale et de la production de semences. Les propositions présentées par la Commission européenne au début du mois de juillet concernant d'une part, l'accès aux nouvelles techniques de sélection (NBT) et d'autre part, les règles de commercialisation des semences, ont ouvert un débat fondamental qui impacte directement nos activités dans les territoires.

Malgré les incertitudes et un contexte général anxiogène, notre industrie a réussi à garantir des semences de qualité en quantité suffisante pour les filières agricoles ce qui devrait permettre à la France de conforter sa place de leader mondial des exportations de semences. Les récoltes sont positives et la dynamique de recherche et d'innovation constante. Pour autant, certains signaux faibles soulèvent des préoccupations pour les campagnes à venir comme notamment, l'attractivité de la production de semences et la hausse des coûts de production.

Fort heureusement, la dynamique semencière est là, votre engagement au sein de l'UFS est toujours au rendez-vous pour que nous restions force de propositions dans une trajectoire collective et responsable, œuvrant aux niveaux local, national et européen.

Président
Didier **NURY**



Vice-président
Rémi **BASTIEN**



Chiffres clés

Semences & Plants 2022-2023

Filière

Une large

diversité

d'entreprises

Un fort ancrage

territorial

Des variétés
diversifiées de

haute

qualité

Une contribution
permanente à la

biodiversité

cultivée

Des plantes saines
toujours plus

résistantes

Sélection

13%

Du chiffre d'affaires
investi en R&D

131

Centres de
recherche

69

Entreprises
de sélection

486

Variétés inscrites
au Catalogue
en 2022

7 955

Variétés répertoriées au
Catalogue français

Production

1^{er}

Producteur
européen

100%

De la production
contractualisée

384 709

Hectares de
multiplication
de semences

17 271

Agriculteurs
multiplicateurs

252

Entreprises de
production

1,6 Mns

De tonnes de
semences contrôlées
et certifiées

Mise en marché

1^{er}

Exportateur
mondial

27%

De hausse
d'exportations
depuis 2015

52%

Des semences
destinées à l'export

1,1 Mds€

D'excédent
commercial en
2021-2022

Global

3,6 Mds€

De chiffre d'affaires

11 000

Emplois directs

Sources

SEMAE d'après Douanes 2022, au 28 avril 2023
SEMAE statistique annuelle et les séries chronologiques campagne 2021/2022
SEMAE Résultats de l'enquête structure 2021
Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France

Sommaire



.01 p.06 **Panorama 2022-2023**



.02 p.09 **Actions des pôles**



.03 p.17 **Actions des sections**



.04 p.25 **Adhérents de l'UFS**



.05 p.26 **Gouvernance**



.06 p.27 **Organigramme**

Panorama 2022-2023

Actualités nationales



Maintenir l'attractivité de la production de semences : un enjeu majeur en France

Les établissements semenciers font face à une difficulté croissante pour mobiliser les agriculteurs multiplicateurs dans la conclusion de contrats de production de semences. Bien que certains facteurs conjoncturels, tels que la hausse significative des prix des matières premières due au conflit entre la Russie et l'Ukraine, aient exacerbé ces problèmes, cette tendance préoccupante était déjà présente depuis plusieurs années.

Devant cette situation, le Conseil d'administration de l'UFS a exprimé le besoin de mener une réflexion de fond au sein de notre organisation. L'objectif est **d'identifier les leviers potentiels pour restaurer l'attractivité de la production de semences, et préserver ainsi la capacité de production en France.**

Une première enquête a été réalisée au mois de mai dernier auprès des adhérents de l'UFS pour recenser les principaux freins perçus par les établissements. Ces éléments ont été alimentés par des échanges avec nos partenaires de la FNAMS, de l'ANAMSO et de la FNPSMS pour compléter cette analyse par les besoins exprimés par les agriculteurs.

L'ensemble de ces éléments servira de base à la construction de plans d'actions dans chaque section, visant à restaurer l'attrait de la production de semences et à répondre aux défis actuels.

Une année forte en rendez-vous institutionnels suite aux élections de 2022

L'année a été marquée par l'élection présidentielle et les élections législatives, des moments clés durant lesquels **l'UFS a formalisé des propositions visant à protéger l'innovation variétale et à promouvoir la production de semences.** L'UFS s'est engagée à les défendre à travers une série d'actions, comprenant une **soixantaine de réunions institutionnelles, une dizaine de contributions aux consultations publiques nationales et européennes,** ainsi que **trois auditions parlementaires dédiées aux enjeux liés à l'eau.**

Dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques et énergétiques, il était important de **faire reconnaître le rôle crucial des entreprises semencières** confrontées à plusieurs difficultés, à la fois apporteuses de solutions innovantes et actrices clés des territoires.

Sur des sujets tels que l'accès aux nouvelles techniques de sélection, le maintien du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), la sanction des opérations de destructions/fauchages, l'accès à l'eau, les alternatives aux produits phytosanitaires et l'attractivité des métiers, les interlocuteurs de l'UFS ont été très attentifs aux illustrations concrètes exposées grâce à la mobilisation des adhérents.

Se mobiliser pour éviter les impasses techniques de la production de semences

Face à la réduction du nombre de substances actives autorisées dans l'Union européenne, le Gouvernement a dévoilé un plan stratégique visant à anticiper le retrait des substances actives les plus préoccupantes. Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) a identifié 75 substances actives potentiellement sujettes à une future interdiction. Dans ce contexte, le MASA a exprimé le besoin de créer un Comité stratégique pour la protection des cultures et le développement de techniques alternatives aux produits phytosanitaires potentiellement menacés, afin de prévenir les risques liés aux impasses techniques les plus critiques.

Neuf groupes de travail par filière ont été créés pour identifier les substances actives dont le retrait aurait le plus d'impacts socio-économiques et vitaux pour les cultures et les alternatives existantes. L'UFS, aux côtés de la FNAMS et Semae, participe activement au sein du groupe de travail dédié aux semences, sous la direction de la DGAL. Le MASA a également sollicité le soutien du CGAAER pour accompagner ces travaux, compte tenu de son expertise en matière d'évaluation et d'élaboration de plans en collaboration avec les différentes filières, afin de faire face à l'interdiction de certains produits phytopharmaceutiques.

L'UFS est pleinement engagée dans cette démarche d'anticipation, visant à **éviter les éventuelles impasses techniques qui pourraient compromettre notre capacité à produire des semences en France.**

Journées UFS 2022 « Les semenciers, acteurs d'innovation en faveur du bien commun »

La séance publique des Journées de l'UFS de début novembre 2022, clôturant deux journées de rencontres statutaires de notre organisation, avait pour objectif de rassembler des acteurs du changement pour dresser un état des lieux sur deux enjeux majeurs : la préservation de l'environnement et la sécurité/souveraineté alimentaire. Fortement engagés sur ces thématiques, les semenciers ont été au cœur de ces discussions.

Devant une audience de 250 participants, des experts de l'industrie, chercheurs et représentants institutionnels ont pu échanger sur les défis et opportunités liés à la sécurité alimentaire, la biodiversité et à l'innovation agricole.

Dans la continuité de cette initiative, une **Rencontre UFS** (voir page 15) a été organisée en mai dernier au **Palais du Luxembourg pour présenter la filière semencière française à une quinzaine de sénateurs, et souligner le rôle crucial du secteur pour la souveraineté alimentaire nationale.**

Panorama 2022-2023

Actualités européennes



Deux propositions réglementaires européennes très attendues

La Commission européenne avait initié un travail dès 2020 sur le statut juridique des Nouvelles techniques génomiques (NGT pour New genomic techniques) et la refonte des règles régissant la commercialisation des semences.

Après de multiples études et consultations publiques, le 5 juillet dernier, la Commission européenne a publié deux propositions de texte déterminantes pour les entreprises semencières. En ce qui concerne les NGT, elle ouvre le débat sur un **dispositif comportant deux catégories de variétés issues des NGT** : d'une part, celles qui auraient pu être trouvées dans la nature ou par des techniques conventionnelles (NGT1) bénéficiant d'une procédure de notification, et d'autre part, les autres (NGT2), qui seront soumises à des procédures d'autorisations plus contraignantes. En ce qui concerne la réglementation semences, la Commission européenne propose de fusionner 10 directives au sein d'un règlement **dont les fondamentaux historiques sont maintenus afin de garantir un haut niveau de qualité pour les semences et plants européens.**

Bien que ces initiatives aillent dans la bonne direction, elles marquent une première étape vers un processus long pour les entreprises, qui ont besoin de sécurité juridique. L'UFS s'engage à rester mobilisée aux côtés d'Euroseeds et de notre interprofession Semae pour **garantir un cadre réglementaire clair et adapté aux activités semencières.**

L'UFS amplifie son action à l'échelle européenne

Les décisions prises au niveau européen sont décisives pour les entreprises semencières opérant dans nos territoires. Fort de ce constat, pour la 2^{ème} année consécutive, le Conseil d'administration de l'UFS s'est réuni en juin à Bruxelles pour une **séance de travail en collaboration avec Euroseeds.**

Ce rendez-vous annuel offre à nos administrateurs l'opportunité de mieux connaître notre fédération européenne, d'identifier les défis à venir, de prendre connaissance du calendrier et des actions menées conjointement pour accompagner nos entreprises, mais aussi pour les promouvoir auprès des parties prenantes européennes. Ces discussions et rencontres permettent également à l'équipe d'Euroseeds de mieux connaître les enjeux spécifiques à notre pays.

En complément des initiatives essentielles prises par Euroseeds auprès des décideurs européens, le Président et la Directrice générale de l'UFS ont eu l'occasion de **rencontrer plusieurs eurodéputés français lors de la session parlementaire qui s'est tenue à Strasbourg le 12 juillet dernier.** L'objectif était d'initier une sensibilisation à la performance et aux enjeux des semenciers à court et moyen terme au regard des projets de réglementation de la Commission européenne, mais aussi des prochaines élections européennes de juin 2024.

Guerre en Ukraine : 18 mois de conflit aux multiples impacts pour nos entreprises

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 23 février 2022, suivie de la guerre persistante depuis, a eu un impact significatif sur nos entreprises, étant donné que ces deux pays sont **respectivement la 2^{ème} et la 1^{ère} destination des exportations de semences hors Union européenne depuis la France.** De nombreuses entreprises semencières sont également implantées dans ces pays pour produire des semences adaptées aux attentes des marchés des deux pays mais également des pays limitrophes.

La priorité absolue des entreprises a été de garantir la sécurité de leurs salariés sur place. Toutefois, elles ont dû faire face à de nombreuses difficultés pour acheminer les semences vers ces régions et à l'intérieur du territoire ukrainien, tout en maintenant leurs activités de production sur place. De plus, les risques financiers pèsent lourdement sur ces entreprises.

Le conflit a également eu un impact considérable sur l'ensemble des entreprises semencières en France. Cela s'explique à la fois par la hausse des prix des matières premières, incitant les agriculteurs à délaisser la production de semences au profit de la production de commodités, et par la flambée des prix de l'énergie, touchant directement la rentabilité des entreprises. Bien que le délestage ait été évité l'hiver dernier, la pression demeure élevée pour l'hiver à venir avec des risques substantiels pour le maintien des activités de recherche ou de production de semences.

L'UFS a mené tout au long de cette période de nombreuses enquêtes visant à objectiver les impacts de ce conflit sur l'activité de nos adhérents, qui ont été partagées avec le gouvernement et les médias. Ces démarches ont permis d'obtenir des ajustements aux dispositifs d'accompagnement proposés par le gouvernement afin de mieux répondre aux contraintes du secteur.



Sommaire



.01 p.10 **Pôle Amélioration des Plantes**



.02 p.12 **Pôle Production et Marchés**



.03 p.14 **Pôle Affaires publiques et Communication**



Pôle Amélioration des Plantes

La sélection variétale a pour vocation de développer des variétés performantes, résilientes et durables. La recherche et l'innovation jouent un rôle déterminant dans ce processus d'amélioration des plantes, qui doit répondre aux préoccupations de l'agriculteur, de l'industrie alimentaire et des consommateurs.

69 entreprises

De sélection de semences en 2022 (toutes espèces confondues)

2 934 ETP

Emplois équivalents temps plein dans la recherche en 2021

De 5% à 24%

Part du budget recherche dans le chiffre d'affaires des entreprises en 2021

7-12 ans

Moyenne pour mettre au point une nouvelle variété végétale

Représentants

Jean-Marc **FERULLO**
Lidea France



Régis **FOURNIER**
Limagrain Europe



Thierry **MOMONT**
KWS Momont



Représentant UFS
Sébastien **PAQUE**



Dossier du moment

Une étape importante dans le processus d'encadrement des nouvelles techniques d'amélioration des plantes.

Les nouvelles techniques d'amélioration des plantes suscitent depuis des années un intérêt croissant en tant qu'outil potentiel pour soutenir les sélectionneurs dans leur travail d'innovation. Avant de pouvoir pleinement tirer parti de l'édition génomique (NGT), il est impératif de comprendre les réglementations qui encadrent son utilisation.

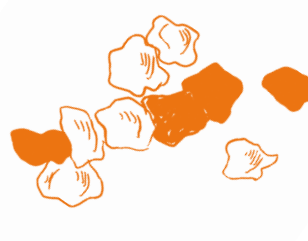
L'année écoulée a marqué une étape décisive dans ce processus. Le 5 juillet 2023, la Commission européenne a dévoilé son projet de règlement concernant l'utilisation des NGT, ouvrant ainsi une phase de dialogue essentielle au niveau européen. L'UFS a mobilisé ses ressources pour examiner ce projet et solliciter des adaptations afin qu'il corresponde véritablement aux enjeux du secteur.

Consciente que cette question dépasse l'intérêt exclusif des semenciers, l'UFS a joué un rôle moteur en animant le « Collectif en faveur de l'innovation variétale », regroupant près de 30 acteurs des filières agricoles et alimentaires. L'objectif est de sensibiliser les autorités publiques, les parlementaires et les parties prenantes à ce sujet complexe. Parallèlement, l'UFS a été régulièrement sollicitée par ses partenaires et diverses instances pour fournir un éclairage pédagogique, une expertise et présenter la position des semenciers.

En abordant la question de l'accès à ces techniques, l'UFS saisit l'opportunité de mettre en lumière le rôle du progrès génétique à une échelle plus importante, de présenter la fonction essentielle des sélectionneurs et de souligner la nécessité de l'innovation pour offrir des variétés toujours mieux adaptées aux besoins des utilisateurs.

Sujets suivis

- Réglementations internationales sur les ressources génétiques (TIRPAA et CDB)
- Variétés biologiques adaptées à la production biologique
- Propriété intellectuelle des plantes issues des NGT
- Discussions sur l'évolution de la définition d'une variété essentiellement dérivée
- Mise en avant des bénéfices de la sélection variétale
- Recensement des guichets de financement de la recherche



Défendre le Crédit d'impôt recherche (CIR)

En dépit du succès indéniable du crédit d'impôt recherche (CIR), soutenant les entreprises dans leurs activités de recherche et renforçant la compétitivité de la recherche et développement (R&D) en France, ce dispositif fait l'objet d'un examen annuel lors de l'élaboration du projet de loi de finances (PLF).

L'année 2023 n'a pas fait exception, et l'UFS a partagé les illustrations de réussites liées à cette incitation fiscale. Grâce à une enquête menée auprès de ses adhérents, l'UFS a pu mieux identifier les enjeux de ce dispositif et les données quantitatives. Deux conclusions majeures découlent de cette enquête :

- Le CIR joue un rôle essentiel en soutenant une R&D à long terme, notamment grâce à l'embauche de personnel dédié à la recherche. Il est souhaitable de pérenniser ce dispositif pour mettre fin à l'incertitude juridique et fiscale qui plane sur son avenir.

- Toute modification visant à plafonner les dépenses éligibles ou son verdissement aurait pour conséquence une réduction des embauches au sein des équipes de R&D et des investissements dans les équipements spécifiques. Une réforme du CIR aurait donc des répercussions immédiates et tangibles sur la capacité d'innovation des entreprises.

Cette enquête s'est avérée précieuse lors des rendez-vous institutionnels menés par l'UFS. Elle continuera à soutenir le plaidoyer des entreprises semencières en faveur du CIR en tant que dispositif essentiel pour maintenir la compétitivité des semenciers et renforcer l'attractivité de la France pour les entreprises étrangères.

Publication « Note guichet de financement »

Afin de donner une vue d'ensemble des opportunités offertes par les différents guichets de financement, l'UFS a mis en place une veille dédiée au financement de la recherche.

Ce panorama des appels à projets en soutien à l'innovation variétale et à leurs caractéristiques a été publié en janvier 2023 et sera régulièrement mis à jour.

Motion-design « Nouvelles techniques de sélection »

Dans le but d'apporter un décryptage pédagogique factuel, sans prise de position sur un sujet complexe, l'UFS a conçu une vidéo motion-design sur le sujet des Nouvelles techniques de sélection (NBT pour New breeding techniques).

Cette vidéo, adaptée à un large public, est disponible depuis mars 2023 et a été très appréciée de nos parties prenantes.

Animation du « Collectif en faveur de l'innovation variétale »

En 2019, en réponse à la montée des défis auxquels le secteur agricole et alimentaire fait face, l'UFS a pris l'initiative de créer le « Collectif en faveur de l'innovation variétale ». Ses membres se réunissent dans le but de promouvoir la recherche et l'innovation en sélection variétale.

Ce groupe compte désormais 30 organisations essentielles et représentatives de ce secteur.

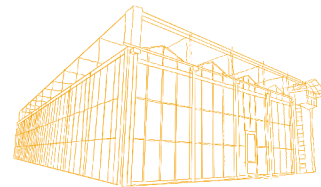
Chiffres clés

5 publications 14 interventions 6 groupes

dont une enquête sur les impacts des potentielles évolutions du CIR et un guide de financement en soutien à la sélection végétale.

de nos représentants aux débats et tables rondes du plateau #VillageSemences au Salon de l'agriculture, sous le thème « Les semences et plants au coeur des solutions ».

de travail sont actifs au sein du pôle sur divers sujets : l'agriculture biologique, les ressources génétiques, les méthodes de sélection, la propriété intellectuelle, etc.



Pôle Production et Marchés

Leader européen en production de semences et 1^{er} exportateur mondial, le secteur semencier français s'investit quotidiennement pour une production saine et de qualité, adaptée aux territoires et contribuant à la compétitivité de l'agriculture.

252 entreprises

De production de semences en 2022 (toutes espèces confondues)

5 748 ETP

Emplois équivalents temps plein dans la production en 2021

141 espèces

Produites en France. Le nombre de variétés produites s'élève à 6 811 en 2021

1,1 Mds€

D'excédent commercial de la branche semences et plants en 2021-2022

Représentants

Julien **BAS**
Semences de France



Jacques **GROISON**
Arterris



Yves **PICQUET**
Bayer Seeds



Représentant UFS
Sophie **LEJEALLE**



Dossier du moment

Garantir l'accès à l'eau, une ressource en tension.

Malgré les efforts des entreprises semencières pour développer des variétés adaptées aux stress hydrique, mais aussi pour améliorer l'efficacité de l'irrigation, l'eau reste un élément essentiel pour les productions végétales. Pour la production de semences, le défaut d'irrigation à des moments clés peut souvent se traduire par des pertes de récolte ou par une détérioration rétrograde de sa qualité.

L'accès à l'eau constitue donc un enjeu majeur pour maintenir la production de semences en France. Pendant plus d'un an, l'UFS a sensibilisé le Gouvernement et les responsables politiques locaux à l'importance cruciale de l'eau dans la production de semences.

L'UFS a également contribué à sept consultations publiques pour faire reconnaître la production de

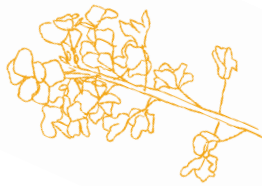
semences comme une activité agricole spécialisée et pour adapter les mesures de restriction prévues par les arrêtés préfectoraux d'irrigation.

Bien que la production de semences ne représente que 3 % des terres agricoles, elle revêt une importance stratégique cruciale pour la souveraineté alimentaire, les semences constituant le chaînon initial de toutes les activités agricoles.

Le nouveau guide sur la sécheresse publié en mai 2023 par le ministère de la Transition écologique reconnaît d'ailleurs leur « forte importance en matière de sécurité alimentaire et de capacité productive ». L'UFS continuera à mobiliser ses membres pour faire reconnaître ce caractère stratégique et pour garantir la possibilité d'irrigation, sans laquelle la production de semences pourrait devenir tout simplement impossible.

Sujets suivis

- Renforcement de l'attractivité de la production de semences
- Sécurisation de la possibilité de traiter les semences pour l'export
- Soutien de l'accès aux produits de protection des cultures
- Développement de nouvelles solutions de protection des semences
- Optimisation des délais d'analyses officielles pour l'export
- Contribution aux réglementations santé des végétaux pour fluidifier les échanges à l'international
- Renforcement de la prévention des risques pour les utilisateurs de semences traitées et l'environnement



Accueil favorable au projet de nouvelle réglementation semences

Dans un rapport publié le 29 avril 2021, la Commission européenne (CE) a considéré que la réglementation semences actuelle était complexe, rigide, coûteuse, inadaptée aux enjeux de la transition agricole et insatisfaisante pour les acteurs de la filière. Ce constat a conduit à la nécessité d'une révision.

Cette révision revêt un enjeu majeur pour la profession puisqu'elle définira le cadre réglementaire des activités semencières européennes pour les décennies à venir. La profession a donc souligné l'importance de moderniser cette réglementation tout en préservant ses principes fondamentaux qui ont contribué au développement d'une filière française performante.

La CE a publié son projet de règlement unique le 5 juillet 2023, qui remplacerait les 10 directives existantes. Il a été favorablement accueilli par la profession, et l'UFS a notamment salué :

- Le maintien des piliers de la réglementation tels que l'inscription au catalogue, la certification pour les grandes cultures et le contrôle de la qualité des semences,

- Le fondement de la réglementation sur la finalité des variétés et des semences et non du type d'opérateurs,
- La généralisation du principe de contrôle de la qualité des semences par les opérateurs, sous la supervision de l'autorité compétente, un système qui a déjà fait ses preuves en France,
- Les règles relatives aux échanges entre agriculteurs, conformes aux principes réglementaires en vigueur en France depuis 2014.

Quelques changements majeurs ont été proposés, notamment l'intégration de la VATE pour les variétés potagères et la possibilité de réaliser des examens VATE sous la supervision officielle après autorisation de l'autorité compétente.

L'UFS veillera à faire valoir, aux côtés de Semae, le développement d'un système raisonnable qui permette de maintenir l'apport de solutions innovantes, tout en intégrant les objectifs de durabilité, déjà présents dans le dispositif d'inscription français.

Forum UFS « Industriels de la semence »

Le 14 mars 2023, le Forum UFS a été consacré à la thématique « Comment répondre à la priorité de souveraineté alimentaire ? ». Cette journée dédiée aux problématiques industrielles a rassemblé près de 80 personnes.

Accompagnement des adhérents sur l'accès à l'eau

Accompagnement des adhérents avec la fourniture d'un courrier type et une note d'analyse du nouveau guide sécheresse, plusieurs rendez-vous politiques, huit contributions à des consultations publiques, deux auditions parlementaires.

Attractivité de la production de semences

Lancement d'une réflexion au sein de l'UFS pour identifier des leviers de renforcement de l'attractivité de ces productions. Réalisation d'une enquête pour faire le bilan des freins identifiés par les établissements, réalisation d'entretiens avec les organisations de producteurs.

Chiffres clés

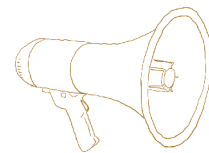
15 publications 4 événements

dont un guide pratique sur « l'étiquetage des semences pour le marché amateur ».

dont un Forum UFS « Industriels de la semence » en présentiel, un Atelier-webinaire « pollinisateurs » et un Atelier UFS « préparer ses négociations commerciales ».

9 groupes

de travail sont actifs au sein du pôle sur divers sujets : gestion des risques industriels, santé des végétaux, réglementation traitement de semences, etc.



Pôle **Affaires publiques** et **Communication**

Comment faire comprendre les enjeux auxquels sont confrontées nos entreprises ? Diverses actions sont menées pour sensibiliser les parties prenantes agricoles, alimentaires et politiques à la réalité et aux problématiques du secteur. En interne, l'UFS s'organise pour encourager un partage efficace de l'information vers les adhérents.

375 utilisateurs

Sur l'extranet adhérent de l'UFS, lancé en mai 2022

1 conférence

De presse annuelle avec 25 journalistes présents

30 demandes

Presse de la part de médias spécialisés et généralistes

8 028 abonnés

Sur les comptes Twitter et LinkedIn de l'UFS

Représentants

Représentants UFS

Rachel **BLUMEL**
Directrice générale



Manon **BOEUF**
Responsable affaires publiques



Tomasz **MICHALAK**
Responsable communication



Dossier du moment

Une année 2023 fructueuse sur le plan médiatique et sur les réseaux sociaux.

L'UFS a connu une année marquée par une solide présence médiatique, grâce à une stratégie proactive de rencontres et une réactivité exemplaire de ses dirigeants aux demandes de la presse. Cette démarche a largement contribué à consolider la position de l'UFS en tant qu'acteur de référence au sein de la chaîne alimentaire. De nombreux sujets ont été abordés tout au long de l'année : les conséquences du conflit Russie-Ukraine, les progrès de la génétique, l'accès à l'eau, les Nouvelles techniques de sélection (NBT), la nécessité d'un vaste plan pour les semences, le Crédit Impôt Recherche (CIR), la santé de l'ensemble de la filière.

La fréquence des sollicitations de médias spécialisés et généralistes, tels que la radio, la télévision et la presse écrite, témoigne de la

reconnaissance dont bénéficie l'UFS auprès des journalistes. Ces derniers font appel à l'expertise de ses porte-paroles pour apporter des éclairages sur des sujets au croisement de plusieurs enjeux, notamment alimentaires, agroécologiques, économiques et réglementaires. Deux événements majeurs, la conférence de presse annuelle et les Journées de l'UFS, ont joué un rôle central dans la mise en avant de ces thèmes fondamentaux.

Sur le volet des réseaux sociaux, les comptes Twitter et LinkedIn ont bénéficié d'un surcroît de visibilité marquée par un gain significatif d'abonnés (+625 sur LinkedIn au premier semestre 2023). Les campagnes de promotion du secteur telles que #FemmesEnSciences, le motion design NBT et des infographies publiées lors du SIA 2023, ont largement contribué à accroître la visibilité de l'UFS au sein d'un public ciblé et engagé.

Sujets suivis

- Veille des débats parlementaires
- Auditions par les MI « Gestion de l'eau » au Sénat et à l'Assemblée nationale
- Suivi des actualités : eau (plan Eau, Guide Sècheresse), agribashing (PLF, contribution à la mission flash sur les mécanismes de suspension des avantages fiscaux pour les dons aux associations coupables de délits...), crise énergétique, produits phytosanitaires
- Participation aux concertations et aux consultations sur le PLOAA
- Audition par le CESE sur les NBT
- Participation au comité de dialogue de l'Anses



Favoriser le dialogue : bilan de la 4^{ème} édition des Rencontres UFS

Depuis 2019, l'UFS organise des rencontres pédagogiques annuelles destinées à maintenir un dialogue ouvert avec ses différentes parties prenantes, notamment les parlementaires en prise directe avec les territoires.

La quatrième édition de ces « Rencontres UFS » s'est tenue en mai dans l'enceinte du Palais du Luxembourg, sous le patronage de Pierre Louault, sénateur d'Indre-et-Loire, secrétaire de la Commission des Affaires Economiques et membre de la Commission des Affaires Européennes du Sénat.

Réunissant une quinzaine de sénateurs, cet événement a permis à nos administrateurs de présenter les activités et les métiers au cœur du secteur semencier. Cette filière d'excellence est mondialement reconnue pour être à la pointe de l'innovation et pour être

contributrice à la balance commerciale française. Les administrateurs ont eu l'opportunité de dresser une synthèse des principaux défis, tels que le financement à long terme de la recherche, le besoin de cohérence et de vision pour les politiques publiques agricoles, ainsi que le soutien à la création d'un environnement propice à l'adoption de nouvelles techniques de sélection (NBT).

La séance a permis d'aborder des questions-réponses constructives entre les sénateurs et les représentants de l'UFS. Ces interactions ont mis en évidence l'importance d'une telle démarche pour mettre en lumière les enjeux semenciers et les solutions apportées par des entreprises aux modèles divers dans un contexte d'augmentation de contraintes pour les activités agricoles.

Guide « Ambassadeur des Semences »

L'UFS a entrepris une démarche approfondie pour promouvoir et rendre plus accessible la filière semencière, à l'origine des filières agricoles et alimentaires.

Le guide « Ambassadeur des semences », complété par des formations et des interventions, vise à fournir des points de repères et des illustrations sur les contributions positives des entreprises semencières à leurs collaborateurs.

Guide « Communication de crise »

Le guide « communication de crise » de l'UFS a été spécialement conçu pour aider les adhérents dans l'établissement d'une cellule de crise au sein de leur organisation, pour faire face à toute situation de crise (médiatique, sanitaire, sociale, etc.) avec calme et clarté.

Il s'agit d'une première étape avant le déploiement de webinaires et de formations qui seront proposées au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Atelier-webinaire « Les clés pour s'impliquer à l'UFS »

Afin de mieux faire connaître notre organisation, son environnement, ainsi que les avantages qu'il y a à s'investir au sein de l'UFS, le format des ateliers d'intégration a été repensé au début de l'année 2023.

Ces derniers sont désormais proposés trimestriellement à ses adhérents, avec une participation de près de 70 collaborateurs sur la période.

Chiffres clés

Plus de 15

contributions à l'élaboration de politiques publiques et nationales, au travers de notes de position et d'auditions.

5 événements

dont les Journées UFS, les Rencontres UFS, deux ateliers-webinaires d'intégrations, et un atelier-webinaire « Ambassadeur des semences ».

2 groupes

de travail sont actifs au sein du pôle : un comité affaires publiques et un comité communication regroupant les professionnels de nos entreprises adhérentes.



Sommaire



.01 p.18
Section **Betteraves & Chicorée industrielle**



.02 p.19
Section **Céréales à paille & Protéagineux**



.03 p.20
Section **Fourragères & Gazons**



.04 p.21
Section **Maïs & Sorgho**



.05 p.22
Section **Oléagineux**



.06 p.23
Section **Potagères & Florales**



4 983 ha

Surfaces de multiplication en France en 2022

404 variétés

Inscrites au Catalogue Officiel Français en 2023 (dont 381 de betteraves sucrières)

6 / 21 / 536

Entreprises de sélection / production / distribution de semences en 2022

196 M€

Chiffre d'affaires du secteur en 2021-2022

Représentants

Président

François **DESPREZ**
Florimond-Desprez



Membre

Patrick **MARIOTTE**
KWS France



Représentant UFS

Claire **MORLET**



Section Betteraves & Chicorée industrielle

La France est le 1^{er} pays producteur de semences de betteraves sucrières et fourragères en Europe et 2^{ème} producteur mondial de sucre de betterave. Le savoir-faire français est reconnu internationalement puisque les semences de betteraves permettent à la France d'être présente dans 39 pays.

Dossier du moment

Dérogations aux néonicotinoïdes (NNi) interdites par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) : les semenciers à la recherche de solutions.

Depuis 2018, l'Union européenne (UE) a instauré une interdiction concernant l'utilisation en plein champ de néonicotinoïdes. Cette catégorie d'insecticides, considérée comme facteur d'accélération du déclin des populations d'abeilles, est très efficace. De ce fait, cette restriction avait entraîné une baisse des rendements de l'ordre de 30% en 2020.

Face à cette situation, les autorités françaises avaient accordé des dérogations exceptionnelles pour l'utilisation de deux néonicotinoïdes en traitement de semences de betteraves pour les saisons 2021, 2022 et 2023. Cependant, le 19 janvier 2023, la CJUE a considéré que ces dérogations étaient illégales au regard du règlement d'exécution européen interdisant l'utilisation de telles substances.

Afin de soutenir le secteur agricole et de promouvoir le développement de solutions alternatives, le Gouvernement a lancé en 2020 le Plan National de Recherche et d'Innovation (PNRI). L'objectif principal était d'identifier des méthodes efficaces pour lutter contre la jaunisse. Suite à trois années de recherche intensive, il paraît important de reconduire le PNRI pour proposer des alternatives viables et applicables à grande échelle. La recherche de variétés tolérantes à la jaunisse fait partie du PNRI, et en constitue un axe important, notamment au travers de 2 projets mis en place par les semenciers.

En outre, les semenciers restent mobilisés en participant à la recherche de solutions alternatives, notamment des essais associés à des plantes compagnes ou des traitements de biocontrôle, tout en continuant leurs efforts de développements variétaux.

Temps forts

- Note de décryptage sur l'impact de la décision de la CJUE sur les néonicotinoïdes
- Réunion de Conseil de section délocalisée à Roye.

Fonctionnement

- 11 établissements adhérents
- 1 Assemblée de section (1/an)
- 1 Conseil de section (2/an)
- Des échanges avec Semae, la FNAMS, le GEVES, l'IIRB, le CGB, l'ITB et l'AIBS

Sujets prioritaires

- Évaluation d'alternatives aux NNi (plantes compagnes et biocontrôle) sur des parcelles de multiplication de semences en Beauce
- Suivi des collaboration avec l'ITB sur le Lixus et les nématodes
- Mise en place d'une filière de recyclage des emballages vides de semences de betteraves

Section Céréales à paille & Protéagineux

Les céréales à paille regroupent le blé tendre, le blé dur, l'orge, l'avoine, le seigle, le riz, l'épeautre et le triticale. La France est 1^{er} producteur et exportateur européen de céréales. Premier producteur et exportateur de graines protéagineuses, la France produit principalement trois espèces : le pois, la féverole et le lupin.

Dossier du moment

Une première édition réussie pour la rencontre Arvalis-UFS sur les céréales à paille.

La toute première édition de la Rencontre annuelle Arvalis – UFS s'est déroulée avec succès le 1^{er} février 2023 à la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Une cinquantaine de participants se sont réunis pour aborder les sujets liés à l'inscription des variétés de céréales à paille, notamment la recommandation pédoclimatique des variétés, la mesure de la stabilité des rendements, l'étude de la tolérance aux virus, et bien d'autres.

L'engagement remarquable de l'institut technique Arvalis et du Comité Obtention de l'UFS, élargi aux responsables du développement de la Section Céréales à paille et Protéagineux de l'UFS, a été un facteur déterminant dans le succès de cette journée. Les participants

ont particulièrement apprécié la qualité des présentations et des discussions qui ont eu lieu tout au long de la journée.

Cette rencontre a également offert l'occasion de formaliser la collaboration entre Arvalis et l'UFS pour la création d'un réseau d'essais nationaux visant à évaluer l'impact des avancées génétiques sur les céréales à paille, mettant ainsi en avant l'importance de la sélection variétale.

Forte de cette réussite, une nouvelle édition est déjà programmée le 7 février 2024 afin de capitaliser sur cette expérience et de pérenniser cet événement.



133 985 ha

Surfaces de multiplication en France en 2022

1 002 variétés

Inscrites au Catalogue Officiel Français en 2023 (dont 823 céréales à paille)

21 / 89 / 826

Entreprises de sélection / production / distribution de semences en 2022

362 M€

Chiffre d'affaires du secteur en 2021-2022

Représentants

Président

Thierry **GESTAIN**
Arterris



Membre

Étienne **REGOST**
Exellence



Représentant UFS

Mélanie **HEERS**



Temps forts

- Intervention par France AgriMer lors de l'Assemblée de section sur le marché mondial des céréales à paille
- Organisation de la rencontre Arvalis-UFS
- Création d'un Groupe de travail Blé hybride

Fonctionnement

- 49 établissements adhérents
- 1 Assemblée de section (1/an)
- 1 Conseil de section (4/an)
- 4 Comités d'experts (8/an min.)
- Implication dans les commissions et groupes de travail de Semae, Terres Univia, Euroseeds, Sicasov

Sujets prioritaires

- Évolution du règlement technique d'inscription au catalogue des variétés de blé tendre hybride
- Création d'un réseau national d'évaluation du progrès génétique sur les céréales à paille
- Evaluation des leviers envisageables face aux problèmes qualité des semences de protéagineux



44 669 ha

Surfaces de multiplication en France en 2022

837 variétés

Inscrites au Catalogue Officiel Français en 2023

12 / 49 / 3 068

Entreprises de sélection / production / distribution de semences en 2022

254 M€

Chiffre d'affaires du secteur en 2021-2022

Représentants

Président

Denis **DAVID**
Cérience



Membre

Benoît **COMBES**
Barenbrug France



Représentant UFS

Bertrand **NATUREL**



Section Fourragères & Gazons

Le marché de semences fourragères connaît des évolutions fortes. Les ventes de semences de légumineuses sont désormais quasiment équivalentes à celle des graminées, pour un rapport proche de 1 à 2 il y a encore 5 ans.

Dossier du moment

Le plan rebond luzerne porte-graine: une réponse à la problématique de placement de production.

La culture des légumineuses fourragères présente de nombreux avantages du point de vue agronomique, environnemental et nutritionnel. Parmi les cultures de légumineuses fourragères destinées à la production de semences, la luzerne occupe une place prépondérante en France, avec 20 300 hectares cultivés en 2022. Le marché montre un intérêt croissant pour ces semences et les ventes de semences certifiées ne cessent d'augmenter en France depuis plusieurs années.

Toutefois, plusieurs facteurs contribuent à la réduction continue des surfaces dédiées à la multiplication des semences de luzerne, notamment les effets du changement climatique sur la culture, la diminution des rendements, le manque de solutions alternatives aux produits phytosanitaires retirés du marché

et l'augmentation des prix des céréales destinées à l'alimentation humaine. Les importations de semences de luzerne sont en nette augmentation et la production française tend à se délocaliser.

Face à ce constat, l'UFS a constitué un groupe d'experts comprenant des établissements de recherche, des agriculteurs multiplicateurs et des chercheurs, dans le but d'identifier des moyens d'améliorer et de sécuriser le rendement de la luzerne à graines, pour favoriser la production nationale et empêcher que cette culture ne disparaisse du territoire dans les années à venir.

Ces experts ont indiqué certaines actions à entreprendre, et certains travaux, menés par la Fnams, ont pu débuter grâce au financement obtenu par la section fourragères et gazons de Semae. D'autres initiatives liées à la génétique nécessitent encore des recherches approfondies avant d'être mises en œuvre.

Temps forts

- International Herbage seed group - 150 participants de 14 nationalités différentes à Angers
- Intervention du CTPS sur le matériel hétérogène biologique en assemblée de section
- Webinaire UFS plantes de services, 67 participants adhérents à l'UFS

Fonctionnement

- 30 établissements adhérents
- 1 Assemblée de section (1/an)
- 1 Conseil de section (4/an)
- 4 Comités d'experts (8/an min.)
- Implication dans les commissions et groupes de travail de Semae et Valhor

Sujets prioritaires

- Essais luzerne déshydratée (parenariat avec Luzerne de France)
- Guide étiquetage semences marché amateur
- Révision du règlement technique de production
- Enquête BVA/Semae « Les français et le gazon »

Section Maïs & Sorgho

La France est le 1^{er} exportateur mondial et le 1^{er} producteur européen de semences de maïs. Le savoir-faire français est reconnu internationalement pour la qualité des semences produites et pour la diversité des variétés, permettant de répondre aux besoins des agriculteurs dans différentes régions du monde.

Dossier du moment

La filière maïs semence se structure en organisations de producteurs reconnues.

A l'occasion de l'élaboration du Plan Triennal 2022-2024 de la FNPSMS, les acteurs de la filière, semenciers et agriculteurs multiplicateurs, ont décidé de travailler collectivement dans la structuration de la filière en organisations de producteurs (OP) reconnues.

Cette initiative vise à insuffler une nouvelle dynamique régionale, à établir un équilibre dans les relations commerciales pour les agriculteurs multiplicateurs, tout en optimisant celles des semenciers, compte tenu du grand nombre d'agriculteurs multiplicateurs avec lesquels ils doivent contractualiser.

C'est dans ce contexte que Semae et l'AGPM Maïs Semence, en collaboration avec d'autres associations d'agriculteurs multiplicateurs, ont soumis un projet de décret au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté

alimentaire. Ce décret publié le 7 juillet 2023 définit le cadre pour la création d'OP dans le domaine des « semences végétales » pour toutes les espèces.

Au sein de l'UFS, la Section Maïs & Sorgho sera pionnière dans la structuration de sa filière en OP reconnues.

Pour se préparer à cette transition, la Section Maïs & Sorgho de l'UFS a participé activement aux discussions menées par la FNPSMS et a également organisé des échanges avec l'AGPM Maïs Semence et des représentants de secteurs déjà structurés en OP. L'objectif de ces démarches est d'anticiper les évolutions que cette restructuration engendrera dans l'organisation des relations contractuelles.

La filière maïs semence a pour ambition d'avoir des organisations de producteurs reconnues pour la campagne de 2024.



87 845 ha

Surfaces de multiplication en France en 2022

874 variétés

Inscrites au Catalogue Officiel Français en 2023 (dont 786 de maïs)

11 / 43 / 811

Entreprises de sélection / production / distribution de semences en 2022

1 144 M€

Chiffre d'affaires du secteur en 2021-2022

Représentants

Présidente

Séverine **JEANNEAU**
Corteva
Agriscience France



Membre

Xavier **THEVENOT**
Syngenta France



Représentant UFS

Julie **SAFFAR**



Temps forts

- Assemblée de Section 2022 sur la thématique des débouchés du maïs et leurs enjeux
- Valorisation du plaidoyer de la filière maïs semence auprès des acteurs de la chaîne alimentaire (notamment de la distribution)

Fonctionnement

- 34 établissements adhérents
- 1 Assemblée de section (1/an)
- 1 Conseil de section (4/an)
- 3 Comités d'experts (9/an)
- Implication dans les commissions et groupes de travail de Semae, FNPSMS, AGPM, Arvalis

Sujets prioritaires

- Maintenir la compétitivité et l'attractivité du Catalogue français pour l'inscription de variétés de maïs
- Travailler sur l'attractivité de la production de semences de maïs en France avec la FNPSMS
- Promouvoir les filières maïs semence et maïs de consommation via la promotion du progrès génétique



31 883 ha

Surfaces de multiplication
en France en 2022

640 variétés

Inscrites au Catalogue Officiel
Français en 2023 (dont 270
colza oléagineux)

14 / 60 / 653

Entreprises de sélection /
production / distribution
de semences en 2022

641 M€

Chiffre d'affaires
du secteur en 2021-2022

Représentants

Président

Laurent **GUERREIRO**
RAGT Semences



Membre

Didier **NURY**
Top Semence



Représentant UFS

Isabelle
PAUCHET-MATTLER



Section Oléagineux

La France produit principalement quatre semences oléagineuses : colza, tournesol, soja et lin oléagineux. Elle est le 2^{ème} producteur européen de semences de colza et le 3^{ème} producteur européen de semences de tournesol.

Dossier du moment

Dynamique du secteur sur les fiches variétales CEPP.

Le secteur des semences apporte une contribution significative au dossier des certificats d'économie phytopharmaceutiques (CEPP) en élaborant plusieurs fiches d'action axées sur la tolérance variétale.

En 2021, ces fiches ont représenté 27% des CEPP générés. Parmi les cinq fiches les plus utilisées, trois étaient consacrées aux variétés, notamment la fiche sur le colza résistant au virus de la jaunisse du navet, qui a constitué 9% des CEPP cette année-là.

Cette fiche a été enrichie en tenant compte de la tolérance au sclérotinia. Des discussions sont en cours au sein d'un groupe de travail Semae pour envisager l'ajout de critères de tolérance envers la cylindrosporiose et les insectes. Parallèlement, une nouvelle fiche CEPP mettant en valeur les variétés de tournesol résistantes au mildiou a récemment été publiée.

Ces deux initiatives ont souligné l'importance de renforcer la communication entre les entreprises au sein de l'UFS ainsi qu'avec les organismes chargés de l'évaluation des variétés. Il est devenu essentiel de garantir la fiabilité des critères pris en considération, tout en maintenant la cohérence des messages destinés aux distributeurs et aux agriculteurs concernant l'innovation variétale.

Dans cette optique, la Section oléagineux a exprimé le besoin de mettre en place un guide de bonnes pratiques pour le dépôt des fiches CEPP par les semenciers. Cette démarche favorisera les initiatives collectives tout en préservant la possibilité d'innovations individuelles.

La Section oléagineux joue un rôle moteur car cette initiative, englobant l'ensemble des espèces, débouchera sur un projet de guide transversal au sein de l'UFS.

Temps forts

- Co-construction du projet Résalt (RESistance génétique comme levier de lutte contre l'ALTise d'hiver) dans le cadre du plan de sortie du phosmet en colza
- Transfert de l'activité de Promosol dans le cadre de Séléopro, poursuite des Carrefours colza et tournesol et des appels à projets

Fonctionnement

- 38 établissements adhérents
- 1 Assemblée de section (1/an)
- 1 Conseil de section (4/an)
- 4 Comités d'experts (8/an min.)
- Implication dans les commissions et groupes de travail de Semae, Terres Univia, Terres Inovia, CTPS

Sujets prioritaires

- Intégration du flux variétal important dans le réseau de post-inscription colza 2022-2023 et adaptation de la communication des résultats
- Suivi des évolutions du système d'inscription des variétés au CTPS
- Conséquences du durcissement de la loi fédérale russe et du conflit en Ukraine sur l'export de semences d'oléagineux

Section Potagères & Florales

La production de semences potagères et florales s'adresse à une clientèle d'agriculteurs, d'horticulteurs, de producteurs de légumes et aux particuliers amateurs de jardinage. Les semences potagères et florales permettent à la France d'être présente dans 151 pays.

Dossier du moment

Analyse approfondie de la réglementation sur l'étiquetage des semences destinées au marché amateur.

En France et au sein de l'Union européenne, les semences doivent respecter des règles strictes pour être autorisées à la commercialisation. Ces règles garantissent leur conformité aux exigences de santé, de germination et de traçabilité. De plus, leur conditionnement et leur étiquetage sont soumis à des obligations réglementaires visant à fournir aux acheteurs une information pleine et éclairée.

Les semences destinées au marché amateur sont soumises à plusieurs niveaux de réglementation. Elles doivent se conformer à la réglementation de la commercialisation des semences, mais aussi aux réglementations spécifiques liées à certains usages, comme la réglementation agriculture biologique (AB), ainsi qu'aux règles de protection

des consommateurs (labels). L'accumulation de ces textes législatifs, en constante évolution, combinée à des initiatives additionnelles telles que la loi AGECE sur l'affichage environnemental ou encore la loi santé sur les végétaux susceptibles de porter atteinte à la santé humaine, complexifient la mise en conformité des étiquetages de semences.

Dans ce contexte, l'UFS a accompagné ses adhérents dans l'appréhension de leurs obligations. Elle a mis à leur disposition un guide exhaustif résumant l'ensemble des règles applicables au marché amateur.

Ce guide de 104 pages, élaboré en collaboration avec le cabinet d'avocats Fidal, a été diffusé au début de l'année 2023. Il a été conçu comme un outil permettant à chaque acteur de vérifier la conformité de ses produits avec la réglementation en vigueur d'étiquetage des semences.



23 890 ha

Surfaces de multiplication en France en 2022

4 597 variétés

Inscrites au Catalogue Officiel Français en 2023 (dont 2 832 espèces légumières)

26 / 99 / 4 620

Entreprises de sélection / production / distribution de semences en 2022

750 M€

Chiffre d'affaires du secteur en 2021-2022

Représentants

Président

Bernard **NABARRO**
Vivadour



Membre

Rémi **BASTIEN**
Limagrain



Représentant UFS

Claire **MORLET**



Temps forts

- Mise en place d'un GT «Durabilité» pour travailler sur les critères de durabilité pour l'évaluation à l'inscription des espèces potagères
- « Industrie semencière - Constat & tendance de recrutement 2023 », intervention de Synovivo
- Publication de la Note de décryptage sur la réglementation ToBRFV

Fonctionnement

- 45 établissements adhérents
- 1 Assemblée de section (1/an)
- 1 Conseil de section (4/an)
- 4 Comités d'experts (10/an min.) et 10 groupes de travail (GT)
- Implication dans les commissions et GT de Semae et Valhor

Sujets prioritaires

- Travail sur les critères de durabilité
- Actualité réglementaire sur le ToBRFV - défense du statut ORNQ
- AB : conséquences du changement de process INAO
- Contractualisation : Convention type, indicateurs, clauses de renégociation, etc.



Adhérents UFS

Membres actifs



Membres associés



Gouvernance

Le bureau



Président
Didier **NURY**
TOP Semence



Vice-président
Rémi **BASTIEN**
Limagrain



Secrétaire
Xavier **THÉVENOT**
Syngenta France



Trésorier
Patrick **MARIOTTE**
KWS France

Le conseil d'administration

Référents des pôles

Pôle Amélioration des Plantes



Régis **FOURNIER**
Limagrain Europe



Jean-Marc **FERULLO**
Lidea France



Thierry **MOMONT**
KWS Momont

Pôle Production et Marchés



Jacques **GROISON**
Arterris



Julien **BAS**
Semences de France



Yves **PICQUET**
Bayer Seeds

Référents des sections

Betteraves et Chicorée industrielle



Président
François **DESPREZ**
Florimond Desprez



Membre
Patrick **MARIOTTE**
KWS France



Présidente
Séverine **JEANNEAU**
Corteva Agriscience
France



Membre
Xavier **THÉVENOT**
Syngenta France



Président
Denis **DAVID**
Cérieence



Membre
Benoît **COMBES**
Barenbrug France

Céréales à paille et Protéagineux



Président
Thierry **GESTAIN**
Arterris



Membre
Étienne **REGOST**
Exelience

Oléagineux



Président
Laurent **GUERREIRO**
RAGT Semences



Membre
Didier **NURY**
TOP Semence

Potagères et Florales



Président
Bernard **NABARRO**
Vivadour



Membre
Rémi **BASTIEN**
Limagrain

Organigramme

Direction générale



Directrice Générale
Rachel **BLUMEL**

Pôle Amélioration des Plantes



Responsable Pôle
Sébastien **PAQUE**



Responsable technique
Guillaume **BERGON**



Responsable technique
Mélanie **HEERS**



Responsable technique
Claire **MORLET**

Pôle Production et Marchés



Responsable Pôle
Sophie **LEJEALLE**



Directrice technique
Isabelle **PAUCHET-MATTLER**



Responsable technique
Bertrand **NATUREL**



Responsable technique
Julie **SAFFAR**

Pôle Affaires publiques et Communication



Responsable Pôle
Rachel **BLUMEL**



Responsable Affaires publiques
Manon **BOEUF**



Responsable communication
Tomasz **MICHALAK**

Pôle administration, finances et ressources humaines / Assistants



Responsable Pôle
Julian **MONFORT**



**Assistant des sections UFS
Secrétaire de la
Chambre arbitrale UFS**
Maxence **GODARD**



**Assistante de
Direction Générale
et des Pôles UFS**
Nadia **POULARD**

